



⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt : **91403005.1**

⑮ Int. Cl.<sup>5</sup> : **E04D 11/00, E04F 15/024**

⑯ Date de dépôt : **08.11.91**

⑭ Priorité : **09.11.90 FR 9013897**

⑮ Date de publication de la demande :  
**13.05.92 Bulletin 92/20**

⑯ Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

⑰ Demandeur : **Morana, Jean-Pierre Joseph  
21 rue Lebour  
F-93100 Montreuil (FR)**

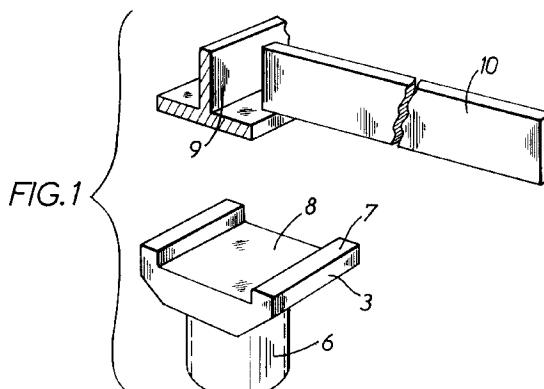
⑲ Inventeur : **Morana, Jean-Pierre Joseph  
21 rue Lebour  
F-93100 Montreuil (FR)**

⑳ Mandataire : **Vander-Heym, Serge  
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard  
Voltaire  
F-75011 Paris (FR)**

⑳ **Plot pour la réalisation de terrasses accessibles.**

⑳ Plot pour la réalisation de terrasses accessibles du genre de ceux constitués par des vérins en trois parties, caractérisé en ce que la tête (3) du plot est lisse pour recevoir les ailes latérales d'un profilé (9), à section en forme de Té dont l'aile médiane est dirigée vers le haut et dont la hauteur est inférieure à l'épaisseur des dalles (D). Des moyens sont prévus pour solidariser, sommairement, la tête du plot et le profilé.

Selon un mode de réalisation, la tête du plot présente une rainure (8) dans laquelle s'ajustent les ailes latérales du profilé.



La présente invention est relative à des perfectionnements aux plots pour la réalisation de terrasses accessibles. L'invention concerne aussi les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ce plot et le procédé de construction de la terrasse qui en découle.

Lors de la réalisation d'une terrasse sur un bâtiment, il est nécessaire de la recouvrir à l'aide de matériaux pour assurer l'étanchéité du local qu'elle recouvre. Ces matériaux étant fragiles, si la terrasse est accessible, il faut la protéger à l'aide de dalles préfabriquées en béton, disposées jointivement et reposant sur des vérins ou plots.

Il existe différents plots sur le marché mais tous présentent les caractéristiques ci-dessous.

Chaque plot comporte trois parties, à savoir : une partie supérieure, sur laquelle reposent les angles de quatre dalles adjacentes, un écrou et une embase. L'écrou, dans lequel se visse un embout fileté de la partie supérieure, ou tête du plot, est épaulé et présente, en dessous de l'épaulement une queue cylindrique engagée dans un alésage de l'embase qui repose directement sur la dalle de terrasse.

Les plots actuels posent deux problèmes majeurs, celui de l'alignement des dalles, selon deux directions perpendiculaires, et celui de l'horizontalité de l'ensemble. Il en résulte que la pose du dallage de protection, pour un résultat souvent aléatoire, est une opération longue et coûteuse.

A cela s'ajoute le fait que les dalles ménagent toujours entre elles des interstices qu'il n'est pratiquement pas possible de boucher puisqu'ils débouchent au-dessus de la dalle de terrasse avec tous les inconvénients que cela présente.

La présente invention, qui remédie à ces inconvénients, est relative à un plot en trois parties et elle est remarquable en ce que la face d'appui de la tête du plot est lisse pour recevoir les ailes latérales d'un profilé à section en forme de Té, la partie médiane dudit profilé s'étendant vers le haut et sa hauteur étant inférieure à l'épaisseur des dalles, des moyens étant prévus pour solidariser, sommairement, le plot et le profilé et empêcher tous glissements lors de la pose des dalles.

Pour réaliser la solidarisation sommaire, on peut concevoir de percer l'une des ailes du profilé et la tête du plot et d'engager dans l'alésage, ainsi réalisé, une cheville ou un rivet.

Selon un mode de réalisation, la face d'appui de la tête du plot présente une rainure dans laquelle s'ajustent les ailes latérales du profilé précité.

Le procédé de l'invention consiste à disposer un plot à chacune des extrémités de la terrasse, à placer un profilé sur ces deux plots, à régler les plots pour que le profilé soit horizontal, à disposer éventuellement des plots intermédiaires, à poser un second profilé, comme le précédent, parallèlement au premier et de niveau avec lui, à poser les dalles dans la rainure formée par les deux profilés adjacents et ainsi de

suite.

Selon une variante améliorée du procédé ci-dessus, on dispose, entre chaque dalle, des tronçons d'un profilé dont la section est la reproduction de celle de la partie verticale des profilés en Té.

La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels :

– La figure 1 est une vue en perspective éclatée montrant les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du procédé de l'invention;

– La figure 2 est une vue en élévation, partiellement coupée, montrant, notamment, deux profilés maintenus par des plots conformes à l'invention;

– La figure 3 est la vue de dessus de la figure 2, limitée à sa partie gauche.

En se reportant aux dessins et plus particulièrement à la figure 2, on voit que, de la façon connue, le plot comporte trois parties 1, 2 et 3.

La partie 1 est l'embase et repose sur la dalle de terrasse T, la partie 2 est constituée par un écrou épaulé comportant une queue cylindrique 4 s'ajustant dans un alésage borgne 5 de l'embase 1 et la partie 3 forme la tête du plot et présente un embout fileté 6 se vissant dans l'écrou 2.

Selon l'invention, la face supérieure 7, de la tête 3, présente une rainure 8 dans laquelle peuvent s'ajuster les ailes latérales d'un profilé 9 à section en forme de Té dont la branche médiane s'étend vers le haut. La hauteur de la branche médiane, précitée, est inférieure à l'épaisseur des dalles D devant constituer la surface de recouvrement de la terrasse.

La mise en oeuvre du dispositif de l'invention s'effectue de la façon ci-dessous.

On dispose un plot à chacune des extrémités de la terrasse puis on place un profilé 9 sur ces plots. En agissant, de la façon connue, sur les écrous 2 on règle les deux plots de façon à ce que le profilé soit horizontal, puis on renouvelle l'opération avec deux nouveaux plots de façon à ce que le second profilé soit parallèle au premier et de niveau avec lui et ainsi de suite.

Ensuite on dispose des dalles D dans les rainures constituées par les profilés 9 et on insère entre celles-ci des tronçons de profilé 10 dont la section est la reproduction de celle de l'aile médiane des profilés 9.

Lorsque les dalles sont posées elles ménagent entre-elles des rainures 11 qui peuvent être très facilement comblées à l'aide d'un produit apte à constituer un joint.

Si la distance entre les plots extrêmes est importante, il est possible de disposer des plots intermédiaires sous les profilés.

Il y a lieu de noter que, comme les dalles reposent, en fait, sur les ailes horizontales des profilés, il n'est plus nécessaire de disposer un plot, rigoureuse-

ment, au droit des angles de quatre dalles adjacentes.

Il ressort des explications ci-dessus, qu'il est possible de recouvrir une terrasse à l'aide d'un nombre de plots qui est inférieur à celui du nombre de dalles utilisées. Il faut signaler qu'en utilisant des plots connus le nombre de ceux-ci est toujours supérieur à celui des dalles.

Il y a lieu de noter aussi que, à l'aide des plots connus se posait un problème lorsque l'une des dimensions de la terrasse n'était pas un multiple exact des dimensions des dalles et qu'il fallait couper la dernière dalle. Selon l'invention ce problème n'existe plus puisqu'il est possible de faire reposer le tronçon de dalle sur les ailes des profilés. Cette possibilité est très importante dans le cas de bâtiments où l'une des rives de la terrasse est curviligne.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas au mode de réalisation décrit et représenté mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes et dimensions.

5

10

15

20

## Revendications

**1-Plot pour la réalisation de terrasses accessibles du genre de ceux constitués par des vérins en trois parties, caractérisé en ce que la tête (3) du plot présente une rainure (8), unique, de réception des ailes latérales d'un profilé (9) susceptible de s'étendre d'une extrémité à l'autre de la terrasse.**

25

30

**2-Procédé de mise en oeuvre de plots conformes à la revendication 1, consistant à disposer un plot à chacune des extrémités de la terrasse, à placer un profilé (9) sur ces deux plots, à régler ces derniers pour que le profilé soit horizontal, à disposer un second profilé, comme le précédent, parallèlement au premier et de niveau avec lui, à placer des dalles (D) dans la rainure formée par deux profilés adjacents et ainsi de suite.**

35

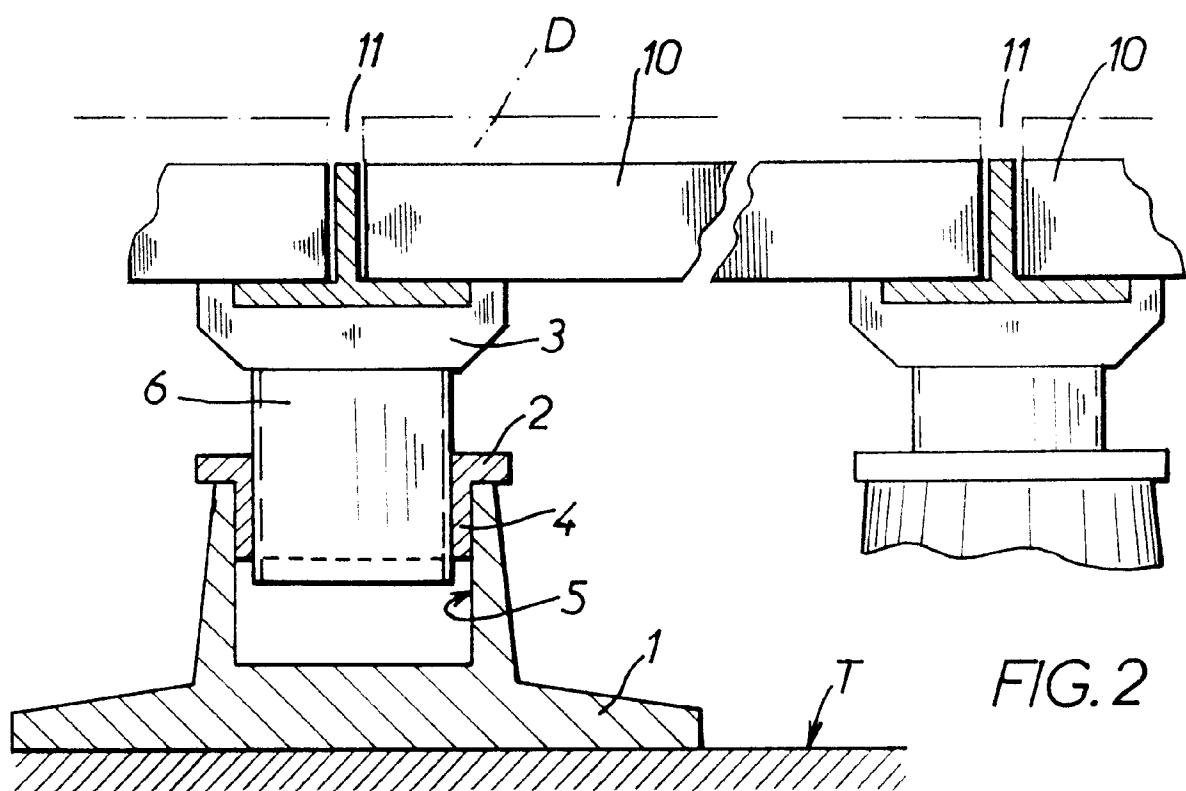
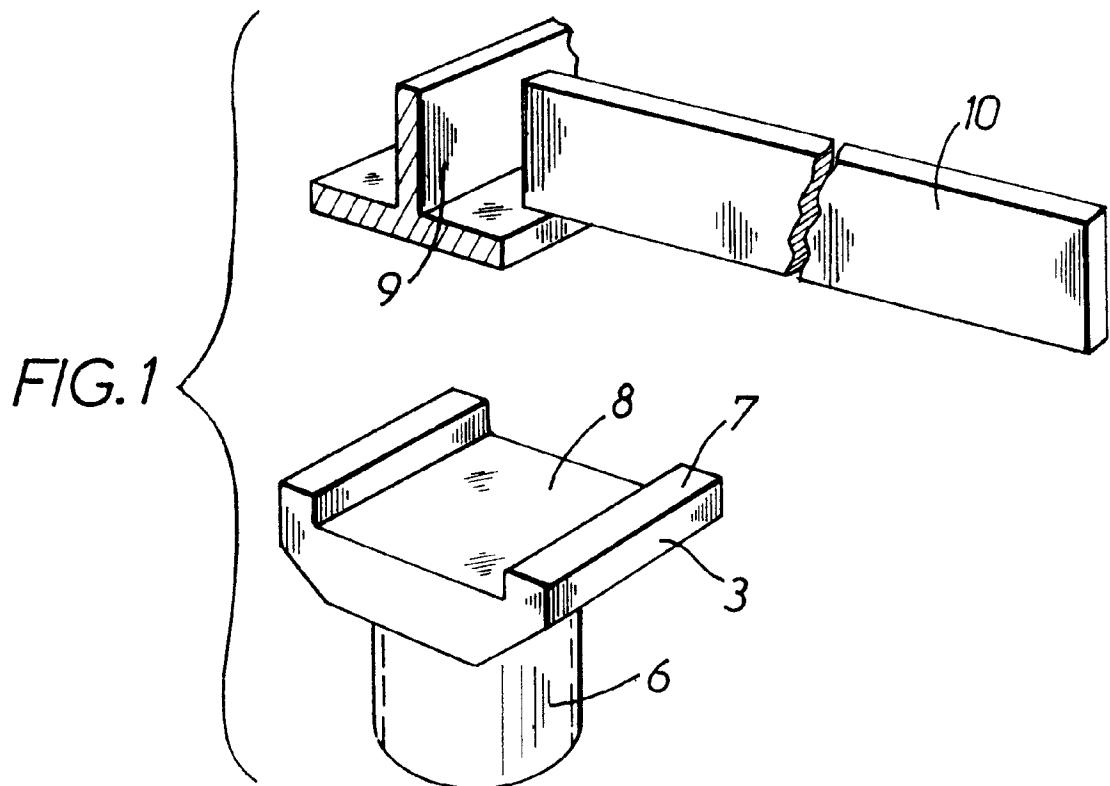
**3-Procédé selon la revendication 2, consistant à disposer entre les dalles un tronçon (10) d'un profilé dont la section est la reproduction de la partie médiane des profilés (9).**

40

45

50

55



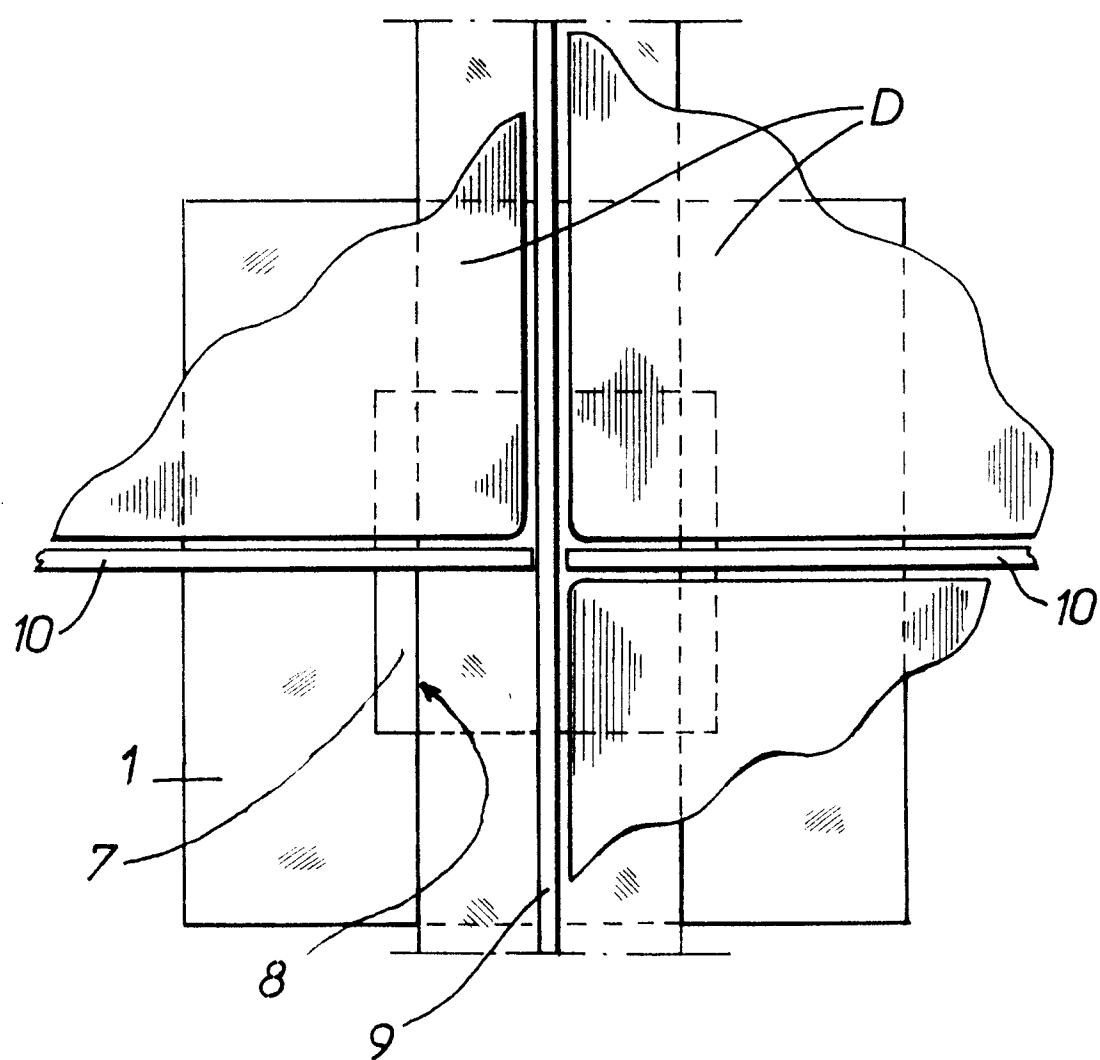


FIG. 3



Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 91 40 3005

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US-A-4 901 490 (ZINNIEL ET AL.) * colonne 3, ligne 1 - ligne 64; figures 1-3 * ---	1-3	E04D11/00 E04F15/024
A	DE-A-3 918 240 (FAM. WÜSTENHÖFER ET AL.) * revendication 1; figures 1,7,10 * ---	1,2	
A	GB-A-1 035 817 (D. MILLER LTD.) * page 2, ligne 59 - ligne 128; figures 1-4 * ---	1-3	
A	FR-A-1 550 168 (NAUNHEIM K.G.) * page 2, colonne 1, ligne 51 - colonne 2, ligne 50; figures 1-3 * ---	1-3	
A	US-A-4 922 670 (NAKA ET AL.) * abrégé; figures 1,3,6,11 * ---	1-3	
A	DE-U-8 815 671 (D. KUTZER ET AL.) * page 8, dernier alinéa - page 9, alinéa 1; figures 1-4 * -----	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E04D E04F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	21 JANVIER 1992	RIGHETTI R.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		